

Ressources



Le site « Arrêtons les violences » du gouvernement



Le guide du collectif Clasches (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) pour s'informer et se défendre
Consultez-le en version papier directement dans les bibliothèques de l'Unistra.



Le site internet dédié de l'Unistra



Le vademecum de l'Association nationale des études féministes (Anef), du collectif Clasches et de la Conférence permanente des chargés de mission égalité et diversité (CPED)

Si vous êtes victime de violences conjugales, composez le **3919**

sortez du silence

Vous étudiez ou travaillez à l'Université de Strasbourg

**HARCELEMENT —
— VIOLENCES
SEXISME —
— HOMOPHOBIE**

Écrivez à l'adresse

violences-sexistes@unistra.fr

Des spécialistes de l'aide aux

victimes *tenu* au **secret**

professionnel *vous*

accompagnent dans vos démarches

sortez du silence

violences-sexistes@unistra.fr



De quoi parle-t-on ?

Agissements sexistes

Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Article L. 1142-2-1 du Code du travail

Harcèlement sexuel

I. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Article 222-33 du Code pénal créé par

la Loi n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 1

Pour sortir du silence

Dites stop aux violences sexistes et sexuelles et écrivez à

violences-sexistes@unistra.fr

Dispositif de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes

VSSH à l'Université de Strasbourg

Les victimes ou témoins de violences sexistes, sexuelles ou homophobes peuvent s'adresser à deux structures :

La cellule VSSH d'écoute et d'accompagnement de l'Unistra violences-sexistes@unistra.fr

DERRIÈRE CETTE ADRESSE, DES JURISTES, DES MÉDECINS, UNE PSYCHOLOGUE, ET UNE ASSISTANTE SOCIALE TENUS AU SECRET PROFESSIONNEL S'ENGAGENT À VOUS RÉPONDRE SOUS 48 H ET À VOUS PROPOSER UN RENDEZ-VOUS DANS LES CINQ JOURS OUVRÉS

L'association SOS France Victimes 67, agréée par le ministère de la Justice et conventionnée avec l'Unistra

[03 88 79 79 30](tel:0388797930) code Université

PERMET D'OBTENIR UN RENDEZ-VOUS AVEC DES JURISTES ET PSYCHOLOGUES DANS UNE ANTENNE AUX ABORDS DU CAMPUS DE L'ESPLANADE

Lieux destinataires de dépôts de signalements :

Cellule VSSH d'écoute et d'accompagnement violences-sexistes@unistra.fr

Service des affaires juridiques et institutionnelles saji@unistra.fr

Autres lieux ressources externes à l'université

Le Centre d'informations aux droits des femmes et des familles du Bas-Rhin (CIDFF)

24 rue du 22 Novembre à Strasbourg | [03 88 32 03 22](tel:0388320322)

strasbourg@cidff67.fr | www.basrhin.cidff.info

LE CIDFF EST UN CENTRE D'INFORMATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, D'ACCÈS AU DROIT, D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, À LA VIE FAMILIALE ET À LA PARENTALITÉ

Le Planning familial

13 rue du 22 Novembre à Strasbourg | [03 88 32 28 28](tel:0388322828)

LE PLANNING FAMILIAL EST UNE ASSOCIATION FÉMINISTE QUI DÉFEND LE DROIT À LA CONTRACEPTION, À L'AVORTEMENT ET À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ. ELLE DÉNONCE ET COMBAT TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES, DE DISCRIMINATIONS ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

L'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)

[01 45 84 24 24](tel:0145842424) | www.avft.org

L'AVFT EST UNE ASSOCIATION FÉMINISTE QUI DÉFEND LES DROITS AU TRAVAIL ET À L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES. ELLE A POUR CHAMP D'ACTION ET DE RÉFLEXION TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES CONTRE LES FEMMES, BIEN QU'ELLE SOIT SPÉCIALISÉE DANS LA DÉNONCIATION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL